

MESURES DE SOUTIEN A LA TRESORERIE

Les groupes bancaires ont adopté de manière collective des mesures pour aider les entreprises à passer ce cap difficile : Report des remboursements, procédures de crédit accélérées, suppression des pénalités...

6.1 Report d'échéances : Les banques françaises se sont engagées à reporter jusqu'à 6 mois le remboursement de crédits des entreprises sans frais

Contact : se mettre en relation avec votre conseiller bancaire

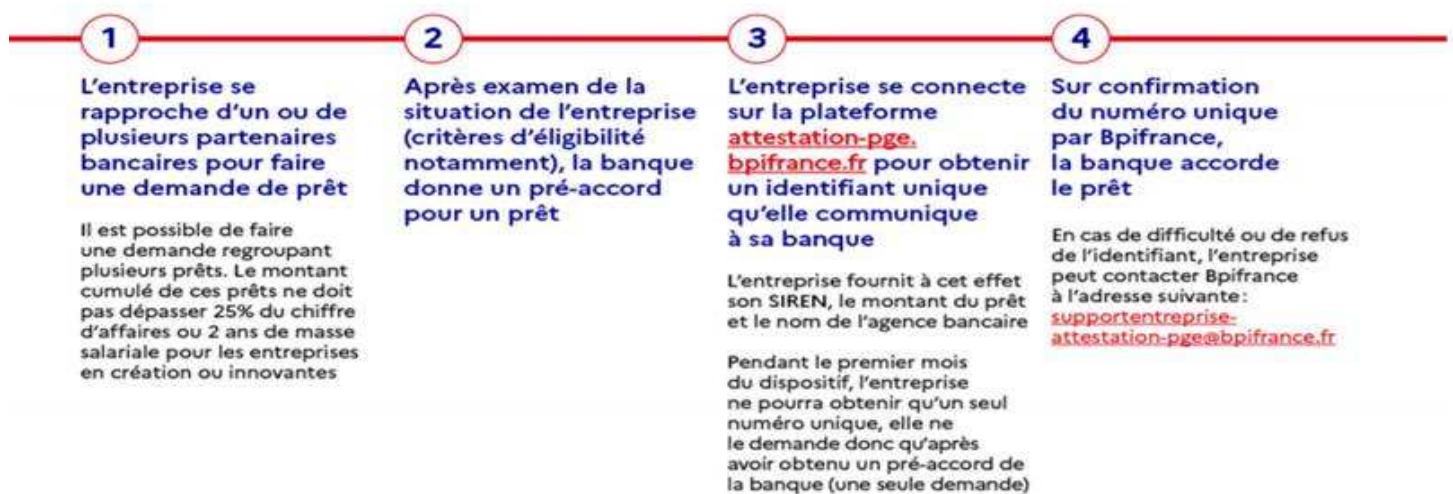
6.2 Prêts de trésorerie garantie par l'état => : lancement mercredi 25 mars :

Mise en place d'un dispositif exceptionnel de garantie (à hauteur de 90%) afin de faciliter l'octroi par les banques de prêts de trésorerie,
Le prêt garanti est un prêt de trésorerie d'1 an (avec un différé d'amortissement sur cette durée).

A L'issue de cette 1^{ère} année, l'entreprise pourra décider d'amortir le prêt sur une durée de 1-2-3-4 ou 5 année. Ce prêt de trésorerie pourra couvrir jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires. Le prêt garanti ne pourra pas dépasser un plafond de 25% du chiffre d'affaire HT 2019 constaté ou du dernier exercice clos.

Le montant du prêt est limité à 25% du CA HT 2019

Démarche pour les entreprises de moins de 5000 salariés :



Contact : se mettre en relation avec votre conseiller bancaire

6.3 La région des Pays de la Loire a adopté un plan d'urgence également en mobilisant des financements complémentaires : (info issue du site de la région PDL)

- Création du prêt Rebond, prêt à taux zéro, opéré par Bpifrance
Destiné aux PME, le prêt Rebond permet de bénéficier d'un prêt à taux zéro de 10 000 à 300 000€. Ce qui permet de déployer 60 millions d'euros de prêt au total, grâce à l'effet de levier des contreparties bancaires.

Contactez votre banque et ensuite Bpifrance au N° VERT 0 969 370 240 ou dépôt de la demande sur le site bpifrance.fr pour être recontacté.

- Report des avances remboursables accordées par la Région.
Dès le 1er avril, la Région reporte les avances remboursables dues pour les six prochains mois.
Contact Région des Pays de la Loire : SE@paysdelaloire.fr
- prêts en trésorerie sans garantie avec le dispositif Pays de la Loire Redéploiement.
Destiné à l'ensemble des PME – PMI et ETI, Pays de la Loire Redéploiement permet de souscrire un prêt de 50 000 à 2 000 000€, à un taux TEG de 2,03 % sans garantie ni coûts additionnels..
Contact Région des Pays de la Loire : Industrie, services qualifiés à l'industrie, artisanat de production poleindustrie@paysdelaloire.fr; autres secteurs : SE@paysdelaloire.fr

6.4 En cas de refus de la banque, il est possible de se rapprocher de la Médiation du crédit aux entreprises de la banque de France à partir du site internet :
<https://mediateur-credit.banquefrance.fr/>

Dans les 48h suivant la saisine, le médiateur vous contact, vérifie la recevabilité de la demande, et définit un schéma d'action avec vous. Il saisit les banques concernées.
Le médiateur pourra ensuite réunir les partenaires financiers de la structure pour identifier et résoudre les points de blocage et proposer une solution aux parties prenantes.